

# Moyen-Orient et Afrique du Nord

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1996)**

PDF erstellt am: **14.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Yasser Darwish

Quand la violence éclate dans les territoires autonomes, le « Croissant-Rouge palestinien » est en alerte, prêt à évacuer les blessés et à leur donner les premiers secours, avant d'amener les plus grièvement atteints à l'hôpital. Le CICR soutient les efforts du « *Magen David Adom* » israélien et du « Croissant-Rouge palestinien » pour venir en aide aux victimes de la violence.



## Proche-Orient

### Délégations CICR :

Israël, les territoires occupés et les territoires autonomes, Jordanie, Liban, Syrie

## Golfe

### Délégation CICR :

Irak

### Délégation régionale CICR :

Koweït

## Afrique du Nord

### Délégation CICR :

Égypte

### Délégation régionale CICR :

Tunis

## Personnel :

Expatriés CICR<sup>1</sup> : 67

Sociétés nationales<sup>1</sup> : 2

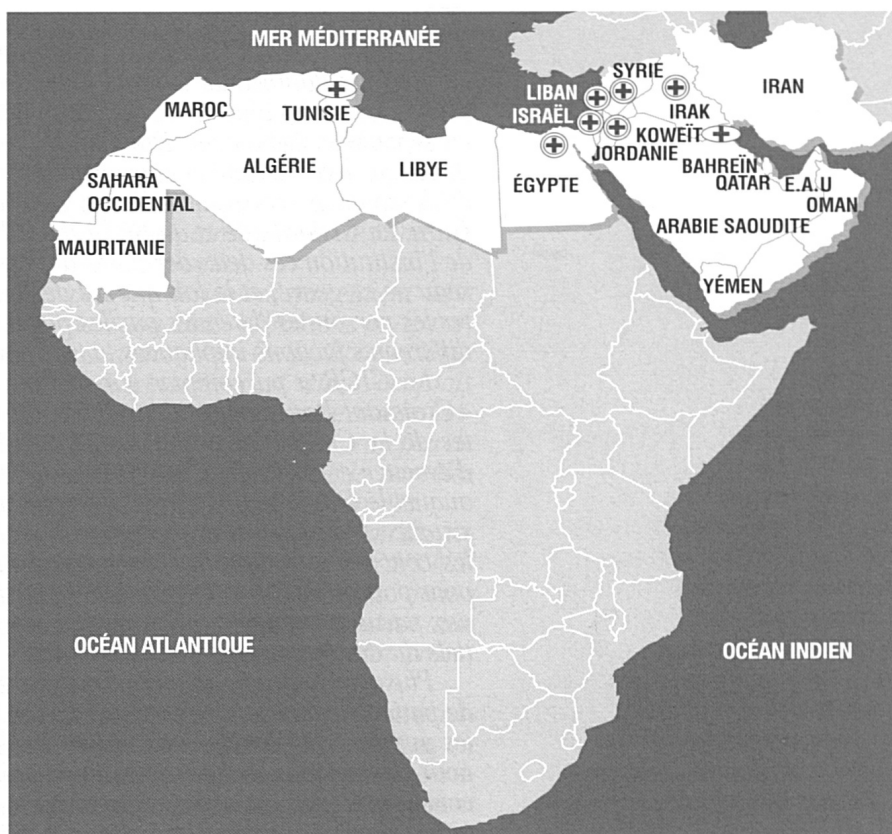
Employés locaux<sup>2</sup> : 356

## Dépenses totales :

CHF 34 108 878

## Répartition des dépenses : CHF

Protection/	
activités de recherches :	15 590 031
Secours matériels :	883 586
Activités de santé :	8 614 466
Coopération avec les	
Sociétés nationales :	2 760 319
Diffusion/promotion :	1 613 492
Soutien opérationnel :	2 601 763
Participation	
aux frais généraux :	2 045 221



CICR / RA 12 96

⊕ Délégation régionale CICR ⊕ Délégation CICR

# MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

<sup>1</sup> effectifs calculés sur une moyenne annuelle

<sup>2</sup> sous contrat CICR, au 31 décembre 1996

*E*n 1996, le CICR a été confronté à plusieurs situations d'urgence au Moyen-Orient: l'opération militaire « Raisins de la colère » au Sud-Liban, en avril; la flambée de violence dans le bande de Gaza et en Cisjordanie, en septembre, et les affrontements entre différentes factions dans le nord de l'Irak, en septembre également. Dans toutes ces situations, le CICR a été en mesure de réagir avec rapidité et efficacité, grâce à ses réseaux bien établis de bureaux et de contacts, constitués durant ces 30 dernières années dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et au Sud-Liban. Dans le nord de l'Irak, un des objectifs de l'institution ces deux dernières années a précisément été la création d'un réseau de ce genre, et le fait que les délégués du CICR aient pu rapidement visiter les personnes détenues par les parties, grâce à des contacts directs avec les différentes factions impliquées, a clairement justifié cette démarche.

Le CICR a pu compter sur le soutien de la Croix-Rouge libanaise et du « Croissant-Rouge palestinien » pour répondre à l'urgence. L'aide des secouristes de la Croix-Rouge libanaise s'est révélée très précieuse lorsqu'il s'est agi d'évacuer et de soigner les blessés. Quant au « Croissant-Rouge palestinien », auquel le CICR avait apporté son soutien et la Croix-Rouge allemande une assistance technique, il a effectué plus de 600 évacuations. Le CICR a multiplié les contacts avec les autorités, contacts qui étaient absolument indispensables pour pouvoir mener à bien de telles activités. Il a en outre lancé un appel public aux parties concernées pour qu'elles respectent les règles et les principes essentiels du droit international humanitaire.

Plusieurs objectifs à long terme ont été réalisés en 1996. Après des années de patients efforts et de contacts répétés, un protocole d'accord a été signé avec les autorités bahreïnites, autorisant les visites de prisonniers arrêtés et détenus pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, le protocole d'accord qui avait été conclu précédemment avec l'Organisation de libération de la Palestine « au bénéfice de » l'Autorité palestinienne a été signé, dans sa version révisée, après toute une année de discussions. Dans les deux cas, les visites de détenus ont débuté en automne. Si le CICR a été en mesure d'assurer la protection des détenus, c'est essentiellement parce qu'il a respecté les règles de confidentialité pendant toute la durée des négociations. Cela montre bien qu'une approche discrète peut porter ses fruits. Ailleurs dans la région et en vertu de son droit d'initiative humanitaire, le CICR a également visité des détenus de sécurité; il a aussi réaffirmé son objectif d'obtenir, à moyen ou à long terme, l'accès à cette catégorie de détenus dans tous les pays arabes.

Pendant plusieurs années, le CICR avait effectué des démarches auprès des forces armées nationales dans le but d'organiser des cours intensifs de droit humanitaire à l'intention des instructeurs militaires. D'importants progrès ont été accomplis dans ce sens, et des représentants des forces armées de pays arabes ont participé à ces cours dans les Émirats arabes unis, en Irak, en Jordanie, au Koweït, au Liban, au Maroc, en Mauritanie et en Syrie.

Certains problèmes qui préoccupaient le CICR depuis longtemps ont connu une évolution favorable. Sous les auspices de l'institution, 66 Sahraouis détenus au Maroc ont pu rejoindre leur famille en octobre. Le CICR espérait qu'ainsi un pas avait été fait dans la voie d'une solution globale aux problèmes humanitaires

non résolu découlant du conflit au Sahara occidental. En décembre, sous les auspices du CICR également, 722 prisonniers de guerre irakiens ont été rapatriés par l'Iran (en plus des 150 qui l'avaient déjà été en octobre, en présence du CICR). Il était toutefois décevant de constater le peu d'intérêt dont faisaient preuve les États parties aux Conventions de Genève face à l'absence persistante de toute solution à un problème humanitaire prévu par les Conventions, à savoir les milliers de prisonniers de guerre qui auraient dû être rapatriés en 1988 déjà, à l'époque où l'accord de cessez-le-feu avait été signé, ainsi que les dizaines de milliers de familles ignorant toujours le sort de leurs proches.

Le CICR a également été déçu par les progrès dérisoires qui étaient faits pour retrouver les centaines de Koweïtiens, de Saoudiens, d'Irakiens et de ressortissants d'autres pays portés disparus après la guerre du Golfe. Pour essayer de faire la lumière sur leur sort, la Commission tripartite s'est réunie neuf fois à Genève et la sous-commission technique 19 fois sur la frontière irako-koweïtienne, et ce, sur une période de deux ans et demi. Malgré cela, bien trop peu de dossiers individuels ont bénéficié d'une bonne volonté suffisante de la part des autorités concernées pour que de véritables solutions puissent être trouvées.

En ce qui concerne l'Irak, le CICR a accueilli favorablement le fait qu'un accord ait finalement été conclu sur la mise en œuvre de la résolution 986 des Nations Unies. Les mesures prévues étaient censées soulager, au moins partiellement, les souffrances de la population civile irakienne soumise aux sanctions de l'embargo. À la fin de l'année toutefois, aucun résultat positif n'avait encore été enregistré.

Pendant une année, il avait semblé que la situation dans les territoires occupés et les territoires autonomes était plus ou moins sous contrôle. Cependant, au cours du second semestre 1996, la recrudescence des incidents entre Palestiniens, d'un côté, et forces armées israéliennes ou colons, de l'autre, a vivement préoccupé le CICR. La présence continue de colons vivant dans la bande de Gaza et, plus particulièrement, en Cisjordanie et, qui plus est, l'augmentation de leur nombre en violation de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève ont été à l'origine de tensions, découlant de la proximité des communautés israélienne et palestinienne, ainsi que de la présence de troupes israéliennes chargées de protéger les colons.

La situation tragique en Algérie, où la population civile était chaque jour davantage entraînée dans la spirale d'une violence révoltante, a incité le CICR à intensifier ses contacts avec les autorités algériennes. En dépit des efforts déployés, il n'a toutefois pas été autorisé à mener ses activités d'assistance et de protection en faveur des victimes.

Afin de faciliter l'incorporation des dispositions du droit humanitaire dans les législations et les règlements nationaux, le CICR avait créé, en 1995, des Services consultatifs en droit international humanitaire, dont le but est de fournir une assistance technique aux États qui prennent des mesures en ce sens. Un conseiller juridique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a été nommé au début de l'année à Amman, où il a commencé à étudier cette question de près, en collaboration avec les Sociétés nationales et les autorités des pays de la région.

## Proche-Orient

### ISRAËL, LES TERRITOIRES OCCUPÉES ET LES TERRITOIRES AUTONOMES

La mise en œuvre de l'Accord intérimaire israélo-palestinien n'a que peu avancé en 1996, et les relations entre les deux parties sont devenues plus tendues au cours des derniers mois. Alors qu'à la fin de l'année les troupes israéliennes s'étaient retirées des principales villes de la bande de Gaza et de Cisjordanie, le redéploiement à partir de la ville d'Hébron tardait à se faire.

Quatre attentats-suicides à la bombe ont été perpétrés contre des civils israéliens au début de l'année. Ils ont fait de nombreuses victimes, tuant plus de 60 personnes et en blessant plus de 200. À la suite de ces événements, les territoires occupés et les territoires autonomes ont été presque complètement bouclés, de fin février à juillet; parfois, les déplacements des Palestiniens ont même été limités à l'intérieur de ces territoires.

Pendant l'été, des groupes déterminés de travailleurs palestiniens ont à nouveau été autorisés à entrer en Israël, mais, suite à une flambée de violence à la fin du mois de septembre, le bouclage a été strictement réimposé. Bien qu'à la fin de l'année, des dizaines de milliers de Palestiniens aient à nouveau pu avoir accès à leur lieu de travail, la majeure partie de la population n'était toujours pas en mesure de quitter la bande de Gaza ni la Cisjordanie afin de vendre ses produits sur le marché israélien. Pour les Palestiniens, les retombées économiques ont été désastreuses. Des problèmes se sont également fait sentir dans d'autres domaines (transports, éducation et soins médicaux), surtout à partir du moment où l'accès à Jérusalem a lui aussi été limité.

Par suite de la politique de bouclage également, de nombreuses familles sont restées dispersées pendant plusieurs mois, puisqu'il n'y avait pas de libre passage entre la bande de Gaza et la Cisjordanie. Les détenus de sécurité palestiniens, incarcérés alors presque exclusivement sur le territoire israélien,



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR ⊖ Mission CICR ⊕ Bureau CICR

*bouclage  
de la bande de Gaza  
et de la Cisjordanie*

ont dû renoncer aux visites de leur famille des mois durant, et les étudiants n'ont pas pu se rendre à leurs cours. Par ailleurs, plusieurs évacuations médicales ont été retardées, entraînant de très graves conséquences, ce qui a nécessité l'intervention du CICR.

Le retard prolongé dans la mise en œuvre intégrale de l'Accord intérimaire<sup>1</sup>, ainsi que l'annonce par le gouvernement israélien qu'il levait les mesures visant à geler le développement des colonies existantes dans les territoires occupés, ont contribué à accroître la tension entre les colons israéliens et les forces armées, d'une part, et la population palestinienne, de l'autre. La violence a fini par éclater le 25 septembre, suite à l'ouverture du tunnel archéologique sous l'esplanade des Mosquées à Jérusalem-Est, opposant les forces israéliennes aux Palestiniens, dont des membres des forces de sécurité. Les affrontements armés, qui ont duré cinq jours, se sont rapidement propagés à plusieurs villes et villages de Cisjordanie et de la bande de Gaza: 70 personnes y ont trouvé la mort et plus de 1 450 autres ont été blessées, la majorité des victimes étant des civils palestiniens. Plusieurs ambulances conduites par des Palestiniens ont été endommagées: un ambulancier a été tué et sept autres au moins blessés. Le CICR a demandé aux parties concernées de respecter les règles et les principes essentiels du droit humanitaire, en particulier ceux concernant la population civile, les établissements médicaux et les ambulances. Les délégués du CICR ont distribué des secours médicaux d'urgence à des hôpitaux des territoires autonomes, sur la base d'une évaluation des besoins effectuée sur place, et ils ont maintenu des contacts permanents avec les autorités israéliennes et palestiniennes, afin de faciliter les évacuations médicales, dont 650 par le «Croissant-Rouge palestinien». La situation est restée explosive, alors que l'année touchait à sa fin.

Le CICR a fermement condamné les attentats-suicides à la bombe survenus au début de l'année en Israël. Il a souligné que des attaques lancées sans discrimination, faisant des morts et des blessés et semant la terreur parmi la population civile, constituaient une violation grave des principes élémentaires du droit humanitaire.

Au cours de sa 29<sup>e</sup> année de présence en Israël et dans les territoires occupés, la délégation du CICR a poursuivi ses activités en faveur de la population vivant sous l'occupation. Elle s'est efforcée de faire respecter davantage la IV<sup>e</sup> Convention de Genève en appelant le gouvernement israélien à se conformer à ses dispositions. Parallèlement, le CICR a pris des mesures pratiques pour aider les civils qu'elle protège. Il est intervenu en qualité d'intermédiaire neutre entre les autorités israéliennes et les civils soumis à l'occupation, entreprenant des démarches en faveur des habitants des territoires occupés. Toutefois, en dépit des démarches faites pendant des années auprès des autorités israéliennes et de l'accueil que celles-ci leur ont réservé, le CICR n'est pas parvenu à obtenir le plein respect des dispositions de la Convention.

*violence en septembre*

*attaques contre  
des civils israéliens*

*les civils sous occupation*

<sup>1</sup> Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et la bande de Gaza.



Suite aux attentats à la bombe perpétrés en Israël, l'armée israélienne et les forces de police palestiniennes ont lancé de vastes opérations de sécurité. Les *Israel Defense Forces* (forces armées israéliennes) ont détruit neuf maisons qui appartenaient pour la plupart aux familles des poseurs de bombes kamikazes, invoquant des raisons de sécurité, et ce, en violation de la IV<sup>e</sup> Convention qui interdit de détruire des biens mobiliers ou immobiliers, sauf dans les cas où ces destructions seraient rendues absolument nécessaires par les opérations militaires. Une fois terminé le redéploiement des troupes israéliennes à partir de la bande de Gaza et des principales villes de Cisjordanie (Hébron excepté), la délégation a observé une diminution, pendant les six premiers mois de l'année, du nombre d'incidents dans les territoires occupés. Les incidents qui ont été signalés étaient surtout liés au blocage des territoires occupés et des territoires autonomes, ainsi qu'à la présence de colons israéliens dans ces territoires. L'annonce de l'expansion future des colonies a donc été un motif de vive préoccupation pour le CICR, qui redoutait déjà les graves conséquences sur le plan humanitaire qu'une telle décision risquait d'entraîner pour la population protégée. Vers la fin de l'année, le nombre d'incidents de ce genre a de nouveau augmenté sensiblement.

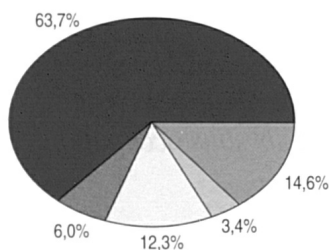
Les civils vivant dans la «zone de sécurité» occupée par Israël au Sud-Liban, ou à proximité, ont continué d'être affectés par les opérations militaires dans la région. L'opération «Raisins de la colère», en avril, a poussé plusieurs centaines de milliers de personnes à fuir cette région<sup>2</sup>. Pendant la même période, le Hezbollah a lancé chaque jour des tirs de roquettes contre des villes et des villages du nord d'Israël, blessant plus de 60 civils et forçant plus de 20 000 autres à quitter la région. Avec le soutien des autorités israéliennes et du «*Magen David Adom*», les délégués du CICR ont évalué les conséquences des attaques sur la population civile du nord d'Israël et ils se sont assurés des autorités et le «*Magen David Adom*» répondaient à ses besoins. Dès le début de l'opération, le CICR a rappelé aux belligérants leurs obligations découlant du droit humanitaire, en particulier celles concernant les civils, ainsi que les établissements médicaux et les véhicules sanitaires.

Conformément au rôle que joue l'institution en tant qu'intermédiaire neutre entre Israël et les pays avec lesquels celui-ci n'avait pas signé d'accords de paix, les délégations du CICR en Israël et en Syrie ont coopéré pour permettre à des Syriens, pour la plupart pèlerins et étudiants, de franchir la ligne de démarcation séparant le plateau du Golan, occupé par Israël, de la Syrie. Dans le cadre d'un regroupement familial peu courant, une femme qui vivait à Damas depuis de nombreuses années a pu retourner sur le plateau du Golan, où elle était née. Toutefois, pour la troisième année consécutive et en dépit des démarches effectuées à plusieurs reprises par le CICR, 73 habitants du plateau du Golan n'ont toujours pas été autorisés à franchir la ligne pour rendre visite à des parents en Syrie<sup>3</sup>.

«zone de sécurité»  
au Sud-Liban

## ISRAËL, LES TERRITOIRES OCCUPÉS ET LES TERRITOIRES AUTONOMES

Dépenses totales en 1996:  
CHF 10 155 180



- Protection / activités de recherches
- Coopération avec les Sociétés nationales
- Diffusion / promotion
- Soutien opérationnel
- Participation aux frais généraux

<sup>2</sup> Voir *Liban*, pp. 240-243.

<sup>3</sup> Voir *Syrie*, p. 244.

Le nombre de Palestiniens détenus par Israël s'est stabilisé à 4 000 environ, suite à la dernière grande libération de quelque 1 200 personnes en janvier 1996, conformément à l'Accord intérimaire. Les arrestations se sont cependant poursuivies, à raison de plus de 300 en moyenne par mois. Pratiquement tous les détenus palestiniens étaient incarcérés dans des lieux de détention situés sur le territoire israélien, en violation de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève. Le CICR a obtenu l'accès à tous les prisonniers protégés par la Convention, à l'exception de deux ressortissants libanais détenus en Israël depuis 1989 et 1994, respectivement. Il s'est également vu refuser l'accès à un autre prisonnier, dont on savait qu'il était détenu par les autorités israéliennes depuis le début de l'année 1996. À maintes reprises, le CICR a demandé la libération, pour raisons humanitaires, de 29 Palestiniens détenus par les autorités israéliennes. À la fin de l'année, seuls sept des détenus concernés avaient été libérés.

Le programme de visites familiales aux détenus palestiniens, géré par le CICR en coopération avec le «Croissant-Rouge palestinien», a été sérieusement perturbé et finalement interrompu, en raison des bouclages de la bande de Gaza et de la Cisjordanie et bien qu'en vertu de la IV<sup>e</sup> Convention les détenus aient droit à des visites régulières. Les visites ont repris au début du mois de juillet, après d'interminables négociations avec les autorités israéliennes; elles ont toutefois été soumises à des conditions plus strictes, ce qui a obligé le CICR et le «Croissant-Rouge palestinien» à s'impliquer davantage. En particulier, le rôle du CICR est apparu plus nécessaire encore pour que le programme fonctionne correctement. Le programme a de nouveau été interrompu pendant les affrontements de septembre, et une nouvelle fois en octobre; il n'a repris qu'au mois de décembre.

Des discussions se sont tenues tout au long de l'année en vue de la reprise des visites aux personnes détenues par les autorités palestiniennes. La question a notamment été débattue en Suisse, au mois de février, par le président du CICR et le président de l'Autorité palestinienne. Le 1<sup>er</sup> septembre, le CICR a signé le protocole d'accord — dans sa version révisée — conclu avec l'Organisation de libération de la Palestine, celui-ci agissant «au bénéfice de» l'Autorité palestinienne; les visites ont commencé le 27 novembre.

Les délégués se sont efforcés de mieux faire connaître les principes du droit humanitaire et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À cet effet, ils ont organisé des séances d'information à l'intention de différents publics cibles, aussi bien en Israël que dans les territoires occupés et les territoires autonomes. Les médias israéliens n'ont guère montré d'intérêt pour ces séances, tandis que les médias palestiniens ont publié de nombreux articles que le CICR leur avait fournis.

Le CICR a continué d'assumer la direction générale des activités du Mouvement dans les territoires occupés et les territoires autonomes. En janvier, le CICR a terminé son programme de soutien aux cliniques de la bande de Gaza et de Cisjordanie. Les cliniques du «Croissant-Rouge palestinien» qui avaient bénéficié du programme du CICR ont par la suite été prises en charge par le programme de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et

*visites de détenus*

*diffusion/information*

*coopération  
avec le Mouvement*



du Croissant-Rouge. Ce programme visait à soutenir les activités en matière de soins de santé primaires et secondaires du «Croissant-Rouge palestinien». La Fédération a également soutenu le développement institutionnel de la Société.

La Croix-Rouge australienne a terminé le projet «*Released Palestinian Detainees*» (Détenus palestiniens libérés), qu'elle avait mené pendant deux ans dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Elle a par ailleurs lancé, à Gaza, un programme intitulé «*Women's Development*». La Croix-Rouge néerlandaise a fourni une assistance médicale à 11 hôpitaux non gouvernementaux des territoires occupés et des territoires autonomes, dont des établissements médicaux du «Croissant-Rouge palestinien».

Le CICR et le «Croissant-Rouge palestinien» ont continué à fournir, en étroite collaboration, une assistance médicale d'urgence. Avec le soutien du CICR, le «Croissant-Rouge palestinien» a créé un département spécial chargé de coordonner et de développer les services médicaux d'urgence des branches du Croissant-Rouge. En novembre, la Société a été officiellement mandatée par le département de la Santé de l'Autorité palestinienne pour assumer l'entière responsabilité de ce service dans la bande de Gaza, mandat dont elle avait précédemment été chargée pour la Cisjordanie. Le CICR a contribué à la bonne marche de ces procédures; la formation a été renforcée et de nouvelles structures ont été mises en place, de manière à garantir de meilleurs résultats à moyen et à long terme. Un spécialiste mis à disposition par la Croix-Rouge allemande a collaboré avec le «Croissant-Rouge palestinien», afin de renforcer le service et d'améliorer son efficacité.

Par ailleurs, le CICR a apporté son soutien au développement du département de la diffusion du «Croissant-Rouge palestinien», et la Croix-Rouge finlandaise a mis un délégué à sa disposition. Le département a coordonné les activités de diffusion des branches du Croissant-Rouge, dont un programme spécial sur la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge destiné aux écoles palestiniennes; du matériel produit sur place a été utilisé pour sa réalisation. Il a également présenté des diapositives et élaboré une brochure sur les activités du «Croissant-Rouge palestinien», qui ont notamment été utilisées à l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le 8 mai, et dans des camps de vacances pour les jeunes. Le *Palestinian Curriculum Development Centre* (centre palestinien d'élaboration des programmes d'études) a marqué son accord pour que des textes sur le Mouvement soient incorporés dans les nouveaux manuels scolaires.

Le CICR a maintenu des contacts réguliers avec le «*Magen David Adom*» et lui a fourni un soutien financier destiné au remplacement du matériel pour sa banque du sang. Il a aussi contribué à l'organisation d'une réunion de travail entre des représentants du «*Magen David Adom*» et du «Croissant-Rouge palestinien», en vue de créer un climat de confiance et d'établir, à long terme, des relations suivies entre les deux organisations.

*Société du  
«Croissant-Rouge  
palestinien»*

*«Magen David Adom»*



- visité régulièrement des détenus palestiniens (au total 341 visites dans 30 lieux de détention à 1 453 détenus, dont 1 074 pour la première fois); effectué 1 385 entretiens sans témoin avec des détenus sous interrogatoire; suivi l'état de santé des détenus;
- rétabli ou maintenu les liens entre des détenus et leur famille en transmettant 4 062 messages Croix-Rouge; suivi les cas individuels de détenus protégés par la IV<sup>e</sup> Convention et informé leur famille de leur lieu de détention; émis 18 375 certificats de détention et 115 procurations;
- mené, en coopération avec le «Croissant-Rouge palestinien», le programme de visites familiales, permettant à des personnes de rendre visite à des membres de leur famille détenus;
- remis trois détenus libérés aux autorités libanaises et syriennes;



- rétabli ou maintenu le contact entre des habitants des territoires occupés et des territoires autonomes, d'une part, et leur famille résidant dans des pays n'entretenant pas de relations officielles avec Israël, d'autre part; transmis à cet effet, 8 066 messages Croix-Rouge et messages radio et traité 40 demandes de recherches;
- agi, à la demande des parties concernées, en qualité d'intermédiaire neutre en faveur des familles de soldats israéliens et arabes portés disparus; suite à un accord négocié sous les

## EN 1996, LE CICR A :

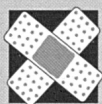
- auspices du gouvernement allemand, supervisé, le 21 juillet, la libération de prisonniers; organisé le rapatriement de dépouilles mortelles aux mains d'Israël, de l'Armée du Sud-Liban et du Hezbollah;
- organisé 21 transferts entre la Syrie et le plateau du Golan occupé par Israël, permettant à 413 personnes de franchir la ligne de démarcation;



- effectué des démarches auprès des autorités compétentes, lorsque les dispositions de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève n'étaient pas respectées pendant ou suite à des incidents entre des civils palestiniens et les forces de sécurité israéliennes ou des colons;



- fourni 69 tentes à des personnes des territoires occupés dont les maisons avaient été détruites par les forces israéliennes;



- facilité, pendant les périodes de bouclage total de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, les évacuations médicales d'urgence pour des habitants de Gaza dont l'état nécessitait une hospitalisation en Israël, et acheminé des médicaments d'Israël et de Cisjordanie vers le principal hôpital de la bande de Gaza qui en avait grand besoin;
- fourni des secours médicaux d'urgence à des hôpitaux dans les territoires autonomes, lors de la flambée de violence du mois de septembre;

- soutenu et renforcé le service médical d'urgence du «Croissant-Rouge palestinien», en payant les frais de fonctionnement et d'équipement et en mettant à disposition les compétences techniques d'un représentant de la Croix-Rouge allemande;
- acheté du matériel médical pour la banque du sang du «Magen David Adom» en remplacement de l'ancien matériel;



- organisé le cours annuel d'introduction au droit humanitaire à l'intention de 40 officiers juristes en formation des forces armées israéliennes;
- organisé des cours de diffusion, en avril, dans plusieurs villes de Cisjordanie à l'intention de 30 officiers de la Sécurité préventive palestinienne et, en août, à Gaza et Jéricho pour des membres de la *Palestinian police academy* (Académie de police palestinienne); au total, quelque 150 personnes ont participé à ces cours;
- régulièrement fourni aux médias palestiniens des informations relatives à ses activités, notamment un documentaire sur l'action du CICR en qualité d'intermédiaire neutre sur le plateau du Golan occupé par Israël (les informations fournies ont été utilisées régulièrement);
- apporté son soutien au département de la diffusion du «Croissant-Rouge palestinien» et pris part à l'organisation de quatre camps pour quelque 400 enfants, ainsi qu'à diverses activités liées à la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.



## EN 1996, LE CICR A :



– effectué 60 visites à 672 détenus de sécurité dans 9 lieux de détention, enregistrant 643 personnes pour la première fois; permis l'échange de 1 614 messages Croix-Rouge entre des détenus et les membres de leur famille;



- rétabli et maintenu le contact entre des familles vivant en Jordanie et leurs proches détenus en Israël et au Koweït, en transmettant 3 541 messages Croix-Rouge;
- rétabli et maintenu le contact entre des familles jordaniennes dispersées par suite de divers conflits, en transmettant 205 messages Croix-Rouge;
- acheminé 274 documents officiels urgents destinés à des familles vivant en Jordanie, séparées de leurs proches résidant en Israël, dans les territoires occupés ou dans les territoires autonomes, et fourni une assistance dans certaines situations particulièrement critiques;
- émis 255 titres de voyage pour des réfugiés arabes ayant obtenu le statut de réfugié dans un pays tiers;



– en coopération avec le Croissant-Rouge jordanien, donné régulièrement des cours sur le droit et les principes humanitaires à des écoliers, des enseignants et des membres de la Société nationale, touchant au total 2 714 personnes;

- organisé dans les écoles la distribution du calendrier 1996 en arabe de la délégation du Caire, et l'impression de deux numéros de sa bande dessinée «*Ahlam-Ahlam*», qui ont été diffusés dans les écoles jordaniennes et mis à la disposition du public;
- renforcé les capacités de diffusion du Croissant-Rouge jordanien en formant des volontaires dans les sections locales; fait un exposé sur les liens entre droit humanitaire et catastrophes, dans le cadre d'un séminaire de trois jours organisé par la Société nationale sur le thème de la préparation aux catastrophes; enfin, contribué à l'organisation, dans les écoles, d'un concours de rédaction sur le Mouvement;



- organisé des cours de droit humanitaire à l'*Institute of Diplomacy* et dans des académies militaires;
- poursuivi ses programmes de diffusion à l'intention des contingents de l'armée et de la police jordaniennes qui s'apprêtaient à partir pour des missions de maintien de la paix des Nations Unies;
- maintenu et développé ses relations avec les médias et différents publics-cibles, tels que les universités (en contribuant, par exemple, à une exposition organisée par le Centre pour les réfugiés et les personnes déplacées de l'Université de Yarmouk, avec des publications et des photographies sur les opérations du CICR dans le monde entier);



– mis à la disposition des médias des dossiers de presse complets et mis à jour, des photos et du matériel audiovisuel sur les conséquences de l'emploi des mines pour la population civile; la *Jordan Radio and Television Corporation* a utilisé ce matériel pour ses émissions. Des articles traitant de cette question, ainsi que des messages publicitaires conçus par le CICR, ont été publiés dans deux quotidiens de langue arabe et un de langue anglaise.

## JORDANIE

La délégation d'Amman a continué à déployer de nombreuses activités traditionnelles du CICR, notamment celles relatives à la protection des détenus. Les délégués ont visité deux fois par mois les détenus de sécurité sous interrogatoire incarcérés au GID\*. Ils ont également eu accès aux personnes détenues dans des établissements relevant du *Public Security Directorate*, en particulier les centres de correction et de réhabilitation de Juweideh et de Swaqa et le centre militaire de Zarka. Chaque fois qu'ils en ont fait la demande, les détenus ont pu échanger des messages Croix-Rouge avec leur famille. En juillet, une équipe du CICR a effectué une série de visites dans trois centres de détention, afin d'évaluer les services médicaux qui y étaient assurés. La délégation a ensuite présenté ses rapports de visite aux autorités compétentes, dont le ministère de la Santé et le département de la Sécurité publique, quand cela était nécessaire.

À la suite des troubles qui ont éclaté à la mi-août dans le sud de la Jordanie, le nombre de détenus a brusquement augmenté; cette tendance n'a toutefois été que de courte durée. Le CICR a donc multiplié ses visites au GID et aux centres de correction et de réhabilitation. Les délégués ont ensuite suivi des cas individuels, renseignant les nombreuses familles qui s'étaient adressées à la délégation pour savoir où leurs proches se trouvaient.

Un service postal ayant été établi entre la Jordanie et Israël, le CICR a limité ses services à l'acheminement de documents personnels officiels et à la transmission de messages radio urgents à caractère humanitaire entre les Palestiniens résidant dans les territoires occupés ou les territoires autonomes et leurs parents vivant en Jordanie. Le nombre de messages acheminés a nettement augmenté quand la Cisjordanie et la bande de Gaza ont fait l'objet de mesures de bouclage strictes.

En vue de mieux faire connaître et respecter le droit humanitaire, la délégation a maintenu toute une série de contacts avec des académies militaires et de police, des universités, des écoles, des instituts de recherche et de documentation et des associations culturelles. Les délégués ont entretenu de bonnes relations avec les journalistes (jordaniens ou basés en Jordanie), l'*International Organization of Journalists* et la télévision jordanienne et, par leur intermédiaire, ils ont favorisé la diffusion des principes du Mouvement et du droit humanitaire ainsi que de l'information sur les activités du CICR dans le monde entier. Les relations avec ces divers organismes ont ainsi été renforcées et développées, ce qui a permis de faire connaître plus largement les principes du Mouvement, les activités du CICR et le droit humanitaire.

Un effort particulier a été fait afin de promouvoir la campagne du CICR contre les mines antipersonnel. L'étude publiée par le CICR sur l'utilité

\* GID : *General Intelligence Directorate*.

militaire de ces armes a été distribuée aux interlocuteurs de l'institution auprès des forces armées, du ministère des Affaires étrangères ainsi que des médias de langue anglaise et de langue arabe qui s'en sont faits l'écho.

La délégation, conjointement avec le Croissant-Rouge jordanien et le ministère jordanien de l'Éducation, a organisé régulièrement des cours sur le droit humanitaire et le Mouvement dans les écoles, et encouragé l'introduction de cet enseignement dans les programmes d'études. À l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des expositions sur les affiches et les publications du Mouvement ont eu lieu dans plusieurs écoles, et les élèves ont assisté à des exposés sur le rôle protecteur de l'emblème et la nécessité de ne pas en abuser, ainsi que sur la campagne contre les mines terrestres que mène le CICR dans le monde entier.

La délégation en Jordanie a continué à servir de base logistique pour les activités du CICR en Irak, en particulier pour ses programmes d'assistance.

## LIBAN

Dans le cadre du conflit israélo-arabe, le CICR a continué à s'occuper des conséquences, sur le plan humanitaire, de l'occupation par Israël d'une partie du Sud-Liban, la zone dite de sécurité. Les civils vivant dans la zone occupée et au nord de la ligne de front ont, une fois encore, été affectés par des opérations militaires sporadiques, et la marine israélienne a maintenu son blocus sur la côte sud du Liban.

Début avril, la tension s'est sensiblement accrue et, plusieurs incidents s'étant produits entre des groupes armés et l'armée israélienne, celle-ci a lancé une opération de deux semaines baptisée «Raisins de la colère». Les civils ont payé un lourd tribut: 170 Libanais tués (dont plus de 100 qui ont trouvé la mort lors du bombardement du camp de la FINUL\* à Cana), 350 blessés, 350 000 déplacés, et des centaines de maisons endommagées ou détruites. Du côté israélien, plus de 60 personnes ont été blessées et quelque 20 000 déplacés.

Pendant et après les opérations militaires, le CICR a fourni protection et assistance aux civils qui étaient restés sous le feu de l'ennemi dans la région du Sud-Liban, ainsi qu'aux personnes déplacées qui avaient trouvé refuge dans des lieux publics à Saïda, Beyrouth et les vallées du Chouf et de la Bekaa. Il a ainsi été amené à coopérer étroitement avec la Croix-Rouge libanaise et a entretenu des relations suivies avec la Fédération. Le CICR a également mené ses activités en coordination avec des instances de l'État libanais, les organisations non gouvernementales locales travaillant sur le terrain et des organismes des Nations Unies (PNUD\*, UNICEF, FINUL). Il a fourni des secours médicaux d'urgence à des établissements de santé du Sud-Liban pour

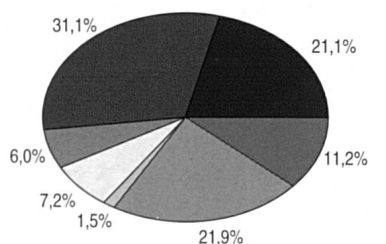
\* FINUL: Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

\* PNUD: Programme des Nations Unies pour le développement.

«Raisins de la colère»

### LIBAN

Dépenses totales en 1996:  
CHF 4 186 125



- Protection / activités de recherches
- Secours matériels
- Activités de santé
- Coopération avec la Société nationale
- Diffusion / promotion
- Soutien opérationnel
- Participation aux frais généraux

leur permettre de faire face à l'afflux de blessés et de poursuivre les traitements habituels des personnes qui étaient restées dans la région. Les hostilités terminées, le CICR a distribué des médicaments et du matériel médical à tous les établissements médicaux situés le long de la ligne de front pour les aider à reconstituer leurs stocks.

Le 16 avril, le CICR a rappelé solennellement aux parties belligérantes leur obligation de respecter les règles du droit humanitaire visant à protéger toutes les victimes de conflits armés. Le 19 avril, il a condamné publiquement le bombardement du camp de la FINUL à Cana et insisté sur l'interdiction absolue de lancer des attaques sans discrimination. Il a également effectué des démarches auprès des belligérants, leur demandant en particulier d'accorder aux civils, ainsi qu'aux établissements et aux véhicules sanitaires, le respect auquel ils avaient droit.

Plus de deux semaines après le début de l'opération « Raisins de la colère », un cessez-le-feu a été décrété *de facto*, et les civils de part et d'autre de la frontière israélo-libanaise n'ont plus eu à déplorer d'attaques. Une commission de surveillance de la trêve constituée de représentants américains, français, israéliens, libanais et syriens a été créée. Vers la fin de l'année, la situation était de nouveau tendue au Sud-Liban, et plusieurs plaintes relatives au non-respect de l'accord ont été examinées par la commission. En décembre, des civils libanais ont été blessés lors d'un bombardement par les forces armées israéliennes, tandis que des combattants non identifiés tiraient une roquette katyusha contre le nord d'Israël.

En vue de protéger la population civile, des délégués ont recueilli, dans la zone occupée au Sud-Liban, des informations concernant des allégations de violation du droit humanitaire et sont intervenus auprès des parties au conflit, leur demandant instamment d'épargner les civils et leurs biens. La délégation avait auparavant négocié des garanties de sécurité avec toutes les parties, afin de mener ses activités humanitaires et de fournir une assistance médicale et matérielle aux civils vivant le long de la ligne de front et à proximité de la zone occupée par Israël. Elle a géré cinq cliniques mobiles, qui desservaient sept villages à l'intérieur et à proximité de la zone occupée.

Chaque fois qu'en Israël des civils ont été victimes d'attaques à la roquette lancées par des groupes armés, comme cela a notamment été le cas en avril, la délégation du CICR à Tel-Aviv a fourni des informations à la délégation de Beyrouth, pour que celle-ci entreprenne les démarches appropriées.

Des délégués du CICR ont visité régulièrement les détenus du centre de détention de Khiam, dans la zone occupée par Israël. Ils ont discuté avec les autorités des moyens d'améliorer le traitement et les conditions de détention des prisonniers, auxquels ils ont fourni une assistance. Les familles des détenus ont bénéficié d'un programme de visites familiales mis en place par le CICR. Les détenus ont échangé des messages Croix-Rouge avec leurs proches et ont reçu des colis de la part de leur parenté.

Le 21 juillet, suite à un accord négocié sous les auspices du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et à la demande des parties concernées,

*protection de la population civile*

*visites de détenus*



*camps de  
réfugiés palestiniens*

le CICR a supervisé la libération simultanée de 62 prisonniers et le rapatriement des dépouilles mortelles de 125 personnes aux mains d'Israël, de l'Armée du Sud-Liban (ASL) et du Hezbollah. Pour les familles des deux camps, cela signifiait la fin de plusieurs années d'incertitude quant au sort de leurs proches.

Un des deux anciens détenus palestiniens déportés par Israël vers le Sud-Liban en avril 1995, en violation de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève, est resté bloqué à la base de la FINUL à Naqoura, en dépit des efforts du CICR pour qu'il puisse retourner chez lui. Des délégués du CICR l'ont visité régulièrement, afin de lui permettre d'échanger des messages avec ses proches et de lui porter assistance.

Un sujet de préoccupation du CICR au Liban a été la détérioration de la situation — déjà précaire — de quelque 350 000 Palestiniens vivant dans des camps de réfugiés, la plupart d'entre eux depuis 1948. L'UNWRA\* leur a porté assistance en assurant les soins médicaux et l'éducation. La violence risquant à tout moment d'éclater en raison de désaccords politiques et du sentiment profond de frustration parmi les réfugiés, le CICR a distribué des secours d'urgence aux établissements médicaux de ces camps.

*coopération  
avec le Mouvement*

Pendant l'opération « Raisins de la colère », le CICR travaillé en étroite collaboration avec la Croix-Rouge libanaise. Celle-ci a accompli un travail remarquable en avril: elle a mobilisé plus de 600 secouristes volontaires, transféré en urgence des personnes malades ou blessées, réapprovisionné les stocks de produits sanguins, évacué les morts et géré plus de 200 postes de premiers secours et plus de 130 cliniques mobiles.

Le CICR a apporté son soutien au service d'ambulances de la Société nationale, ainsi qu'aux centres de santé communautaires situés à l'intérieur de la zone occupée.

Le CICR a entretenu des relations étroites avec la Fédération tout au long de l'année, et plus particulièrement en avril. La Fédération a continué à soutenir le développement institutionnel de la Croix-Rouge libanaise, ainsi que ses activités dans les domaines des soins de santé primaires et de la banque du sang. Cette coopération et l'échange d'informations qui en a résulté ont permis à toutes les composantes du Mouvement d'éviter le double emploi.

---

\* UNWRA : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.



## EN 1996, LE CICR A :



– effectué 39 visites à 248 détenus au centre de détention de Khiam, dont 90 enregistrés pour la première fois ;

- organisé le transfert de 87 détenus libérés à partir de la zone occupée par Israël, ainsi que des visites familiales qui ont permis à 1 177 personnes de voir leurs proches détenus au centre de Khiam ; permis l'échange de 6 465 messages Croix-Rouge entre les détenus et leur famille et émis 447 certificats de détention ;
- agi en tant qu'intermédiaire neutre dans plusieurs situations : la libération de 45 personnes du centre de détention de Khiam ; la remise au CICR de 18 dépouilles mortelles se trouvant aux mains de l'ASL ; la libération de 17 prisonniers de l'ASL et la remise des dépouilles mortelles de deux soldats israéliens par le Hezbollah ; la remise par les autorités israéliennes des dépouilles mortelles de 105 personnes, dont celles de combattants du Hezbollah ;
- fourni une assistance ponctuelle à des familles nécessiteuses dont le soutien était détenu en Israël ou au centre de détention de Khiam ;



– rétabli et maintenu le contact entre les membres de familles dispersées par suite du conflit en permettant l'échange de 1 320 messages Croix-Rouge ;



– fait des démarches auprès des parties au conflit lorsque des civils étaient victimes du non-respect du droit humanitaire, et ce, pendant

l'opération « Raisins de la colère » et chaque fois que d'autres incidents ont été portés à sa connaissance ;



- pendant et après les grandes opérations militaires d'avril, distribué des secours dont 225 000 personnes ont bénéficié, principalement dans la région affectée par les activités militaires au Sud-Liban et dans les centres où les personnes déplacées s'étaient rassemblées (Saïda, Beyrouth, Chouf et Bekaa) ;
- fourni une assistance ponctuelle aux victimes du conflit et aux habitants des villages qui s'étaient retrouvés isolés en raison de ce conflit ;



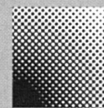
- fourni une assistance médicale ponctuelle aux hôpitaux, dispensaires et postes de premiers secours situés le long de la ligne de front, entre la zone occupée par Israël et le reste du pays, et géré cinq cliniques mobiles du CICR dans la région, lesquelles ont donné 2 846 consultations ;
- pendant l'opération « Raisins de la colère », porté assistance à tous les établissements médicaux traitant les blessés et les déplacés qui avaient trouvé refuge dans des lieux publics : au total, 96 établissements ont bénéficié de cette assistance ;
- fourni une assistance d'urgence aux hôpitaux et dispensaires palestiniens à l'intérieur des camps de réfugiés ;



– contribué à maintenir la capacité opérationnelle de la Croix-Rouge libanaise dans la zone occu-

pée en fournissant un soutien financier et matériel à ses services de premiers secours dans les régions affectées par le conflit, ainsi que des médicaments et du matériel médical pour ses dispensaires ;

- apporté son soutien aux activités de diffusion, de formation des volontaires et de communication de la Société nationale ;



– contribué à mieux faire connaître et respecter le droit humanitaire, ainsi que les principes et les règles du Mouvement, en maintenant et en développant ses relations avec les médias et en organisant des cours à l'intention des forces armées, des représentants de la FINUL, des combattants des groupes armés, et des universités (l'enseignement du droit humanitaire a été incorporé dans les programmes d'instruction de l'ensemble des forces armées libanaises) ;

- donné un exposé sur l'application du droit humanitaire, devant quelque 60 officiers supérieurs de l'armée libanaise, à l'occasion d'un séminaire organisé en septembre par l'armée à l'académie militaire de Beyrouth ;



– pris les dispositions nécessaires pour la diffusion en direct, par la chaîne nationale de télévision « Télé-Liban », d'un programme de deux heures consacré au problème des mines terrestres au Liban et attirant l'attention sur la campagne que mène le CICR contre ces armes dans le monde entier.

## SYRIE

Le CICR a continué à intervenir en qualité d'intermédiaire neutre en faveur des 13 000 Syriens habitant le plateau du Golan occupé par Israël, qui restaient protégés par la IV<sup>e</sup> Convention de Genève. Ces personnes n'étaient en principe pas autorisées à franchir la ligne de démarcation pour entrer en Syrie et se trouvaient donc séparées de leur famille depuis près de 30 ans. Il y a toutefois eu quelques exceptions, principalement en faveur de pèlerins et d'étudiants qui ont été transférés de l'autre côté de la ligne sous les auspices du CICR<sup>4</sup>. Pour la troisième année consécutive et en dépit des démarches du CICR, 73 personnes attendaient toujours de la part d'Israël l'autorisation d'aller rendre visite à des parents en Syrie. Comme les années précédentes, le CICR s'est efforcé de rétablir et de maintenir les liens entre membres de familles dispersées par suite du conflit israélo-arabe, en assurant l'échange de messages Croix-Rouge. Il a également émis près de 100 titres de voyage pour des réfugiés arabes qui avaient été acceptés dans des pays tiers.

Afin de mener ses activités en faveur des personnes affectées par le conflit, la délégation du CICR en Syrie a régulièrement été en contact avec les autorités syriennes. Elle est également restée en relations avec des représentants de plusieurs groupes palestiniens basés à Damas.

Dans le domaine de la diffusion, les délégués ont donné des cours visant à mieux faire connaître le droit de la guerre à six officiers supérieurs syriens, ainsi que des exposés sur le Mouvement et le droit humanitaire à des officiers de la FNUOD\* et de l'ONUST\*.

Le CICR a continué à soutenir les activités de diffusion du Croissant-Rouge arabe syrien (en finançant l'impression de prospectus pour la Foire internationale du livre), ainsi que ses activités de premiers secours (en fournissant du matériel destiné au programme de formation de la branche de Damas). Le programme de santé maternelle et infantile du Croissant-Rouge, que le CICR avait jusqu'alors appuyé en fournissant du lait en poudre et du lait de soya, a été repris par la Fédération. Au mois d'octobre, le président du CICR, accompagné du délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, a pris part aux cérémonies marquant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la reconnaissance de la Société nationale par l'institution. Dans son discours, le président a demandé qu'un effort plus grand encore soit fait dans l'application du droit humanitaire; il a en outre participé à une conférence sur ce thème, présidée par un représentant de la faculté de droit de l'Université de Damas.

Le centre d'appareillage orthopédique du «Croissant-Rouge palestinien» de Damas, qui avait été équipé par le CICR, a reçu le soutien administratif de celui-ci pour son programme, lequel a été partiellement financé par la Croix-Rouge allemande. Comme les années précédentes, un technicien du CICR s'est rendu au centre pour y fournir une assistance technique.

<sup>4</sup> Voir également *Israël, les territoires occupés et les territoires autonomes*, p. 234.

\* FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le désarmement.

\* ONUST : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.





– organisé le rapatriement de deux prisonniers libérés par Israël;



– organisé 21 transferts entre la Syrie et le plateau du Golan occupé par Israël, permettant ainsi à 413

personnes de franchir la ligne de démarcation;

– transmis 750 messages Croix-Rouge et documents officiels, organisé un regroupement familial et émis 125 titres de voyage;



– financé le stand du Croissant-Rouge arabe syrien à la Foire internationale du livre à Damas, ainsi que les

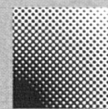
publications et autre matériel de

## EN 1996, LE CICR A :

diffusion produits par la Société nationale pour cette manifestation; apporté un soutien financier pour la production de publications dans le cadre des cérémonies du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Société nationale, et participé aux séminaires organisés par celle-ci à cette occasion;

– financé l'acquisition de matériel destiné au programme de formation de secouristes dans les branches du Croissant-Rouge arabe syrien;

– fourni une assistance technique au centre d'appareillage orthopédique du «Croissant-Rouge palestinien» à Damas, partiellement financé par la Croix-Rouge allemande;



– organisé un cours sur le droit de la guerre à l'intention de six officiers supérieurs des forces armées

syriennes et deux autres sur le droit humanitaire destinés aux forces des Nations Unies stationnées sur le plateau du Golan;

– produit un film vidéo, intitulé *La réalité sur deux pieds*, sur le centre d'appareillage orthopédique du «Croissant-Rouge palestinien»; ce film a été diffusé sur deux chaînes de la télévision syrienne.

# Golfe

## IRAK



Les Nations Unies ont maintenu l'embargo qu'elles imposaient à l'Irak depuis 1990. En conséquence, la situation de la population irakienne, notamment en matière de santé publique, a continué à se dégrader inexorablement. On espérait toutefois que la résolution 986 des Nations Unies permettant la mise en œuvre de la formule «pétrole contre nourriture» contribuerait à freiner cette détérioration. Le gouvernement irakien a accepté de négocier la résolution le 20 mai: reconductible tous les six mois, elle autorisait l'Irak à exporter du pétrole pour une valeur de deux milliards de dollars US, afin d'acheter principalement de la nourriture, des médicaments et du matériel médical, ainsi que des outils et des machines agricoles. Le plan fixant la répartition de l'assistance a été accepté à la mi-août, un accord sur la mise en œuvre de la résolution a été conclu le 27 novembre, et l'Irak a commencé à exporter du pétrole le 9 décembre.

### *traitement de l'eau et assainissement*

Les installations de traitement et de distribution de l'eau ont continué à se détériorer, en raison de la pénurie de pièces de rechange, de matériel et de personnel qualifié. Dans tout le pays, et notamment dans les trois provinces septentrionales, le CICR a poursuivi ses efforts pour réduire les effets de cette détérioration sur la santé publique, en remettant en état des installations de traitement de l'eau et d'approvisionnement, selon les priorités qui avaient été établies en coopération avec les services des eaux irakiens. Les sept équipes CICR de techniciens locaux sont intervenues, selon les besoins, pour installer l'équipement de pompage ou de dosage des produits chimiques et le matériel électrique importés par le CICR en Irak. Les services concernés ont été encouragés à en assurer l'entretien correct. Bien que le programme n'ait pas répondu à tous les besoins en matière de réhabilitation des systèmes de traitement de l'eau dans l'ensemble du pays, il a cependant donné des résultats très positifs sur le plan de la prévention contre la propagation de maladies transmises par l'eau parmi la population.

En juin et juillet, le CICR a réévalué son programme «eau et assainissement», compte tenu du fait que l'Irak avait accepté la résolution 986. Il est arrivé à la conclusion que l'accord n'aurait pas de répercussions sur les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement jusqu'en 1998 au moins. Il fallait en effet tenir compte du retard considérable apporté dans la mise en œuvre de l'accord, du temps nécessaire à l'importation de l'équipement et à la remise en état des installations, et du fait que la priorité devait être donnée aux vivres et aux médicaments. Il a donc décidé de poursuivre son programme jusqu'à nouvel ordre.

Dans le cadre de son programme en faveur des handicapés de guerre, le CICR a continué de soutenir les deux centres d'appareillage orthopédique gouvernementaux de Basrah et de Najaf, ainsi que le centre du Croissant-Rouge de l'Irak à Mossoul, dont les locaux ont été agrandis pour pouvoir augmenter la production. En outre, un nouveau centre a été ouvert en août à Erbil, dans le nord de l'Irak. La Croix-Rouge française a financé la construction, les frais de fonctionnement et le salaire du personnel. L'atelier du CICR à Bagdad, qui fabriquait des composants, a emménagé dans des locaux plus vastes, afin d'accroître sa production et, ainsi, d'approvisionner tous les centres.

Si la qualité des prothèses fabriquées par les techniciens irakiens n'était pas encore optimale, elle était suffisamment bonne pour permettre au CICR d'espérer que l'Irak serait à nouveau en mesure de gérer seul ces programmes, dès que la situation économique le permettrait.

En mai, le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord s'est rendu en Irak, y compris dans le nord du pays. Il s'est entretenu de questions d'intérêt humanitaire avec le sous-secrétaire du ministère des Affaires étrangères et le ministre des Affaires étrangères. Ils ont notamment parlé des prisonniers capturés pendant la guerre Irak/Iran<sup>5</sup>, des personnes portées disparues depuis la guerre du Golfe<sup>6</sup>, et de problèmes liés à la détention (civils incarcérés au centre de détention d'Abu Ghraib en relation avec la guerre du Golfe, et soldats iraniens détenus dans le camp de Ramadi). Le CICR a par la suite obtenu l'autorisation de visiter le camp de Ramadi plus régulièrement. À la fin de l'année, les visites à la prison d'Abu Ghraib ont repris.

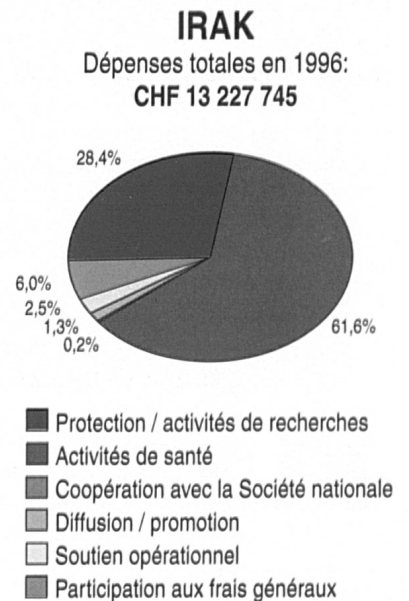
Le 8 octobre, le CICR a rencontré le nouveau président du Croissant-Rouge de l'Irak, récemment nommé. Celui-ci a exprimé son souhait de maintenir et de développer la coopération entre les deux organisations. À l'occasion de la réunion, le CICR a offert une ambulance à la Société nationale.

Le cessez-le-feu, signé en août 1995 entre le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), a été plus ou moins observé jusqu'au 16 août 1996, date à laquelle des affrontements ont de nouveau éclaté entre les deux factions. Le 31 août, l'armée irakienne et les troupes du PDK ont pris Erbil, place forte de l'UPK. Dix jours plus tard, l'UPK perdait le contrôle de Sulaymaniyah. Quelque 60 000 civils et combattants ont fui la ville, certains pour chercher refuge sur le sol iranien, d'autres décidés à

<sup>5</sup> Voir *Conséquences de la guerre Irak/Iran*, pp. 250-251.

<sup>6</sup> Voir *Conséquences de la guerre du Golfe*, pp. 251-252.

### appareillage orthopédique





retourner à Sulaymaniyah une fois que les combats auraient perdu de leur intensité. Le 12 octobre, l'UPK a repris la province de Sulaymaniyah. De nombreuses organisations non gouvernementales qui portaient assistance aux civils se sont retirées de la région. Malgré un nouveau cessez-le-feu entré en vigueur le 23 octobre, la situation restait tendue et incertaine à la fin de l'année.

Des incursions sporadiques de l'armée turque se sont produites tout au long de l'année, sans toutefois jamais atteindre l'ampleur des grandes opérations militaires d'avril 1995. Des bombardements à proximité de la frontière turque ont obligé quelque 500 familles à abandonner leurs villages. Ces personnes ont vu leurs moyens de subsistance menacés, dans la mesure où il était trop difficile et dangereux pour elles de retourner chez elles pour cultiver leurs terres.

C'est dans le domaine de la protection que le CICR a été le plus actif dans le nord de l'Irak. Les délégués ont multiplié leurs contacts avec les chefs du PDK

IRAK

## EN 1996, LE CICR A :



- visité à trois reprises 64 soldats iraniens capturés en 1991 et 1992 et détenus dans le camp de Ramadi ;
- effectué 208 visites à 3 412 détenus dans 55 lieux de détention dans les provinces septentrionales, incarcérés pour des raisons de sécurité ou à la suite d'affrontements entre l'UPK et le PDK ou d'autres combats ; 3 157 d'entre eux ont été enregistrés pour la première fois ;
- visité, en mars, 9 soldats turcs aux mains du PKK\*, dont deux ont été ultérieurement libérés et accompagnés par le CICR jusqu'à la frontière turque ;
- permis l'échange de 14 691 messages Croix-Rouge entre des détenus du camp de Ramadi et leurs proches ;
- émis 165 certificats de détention ;



- distribué des couvertures, des tentes, des ustensiles de cuisine et autre matériel, en coopération avec le

Croissant-Rouge de l'Irak, en particulier en prévision de l'hiver, lorsque la population a été déplacée à proximité de la frontière turque par suite des incursions et des bombardements de l'armée turque ;



- travaillé conjointement avec les services des eaux irakiens en vue d'augmenter la quantité et d'améliorer la qualité de l'eau potable, et d'assurer une bonne évacuation des eaux usées ; à cette fin, remis en état 60 systèmes (au total) de traitement et de distribution de l'eau dans l'ensemble du pays ;



- pendant les hostilités dans le nord de l'Irak, fourni des secours médicaux d'urgence aux six principaux hôpitaux des régions d'Erbil et de Sulaymaniyah, pour soigner plusieurs milliers de victimes, et distribué du matériel de pansement à des person-

nes déplacées en route vers la frontière irakienne ;

- en septembre, lancé un programme d'information sur le CICR et les techniques de chirurgie de guerre dans les principaux hôpitaux du nord de l'Irak ;



- ouvert un nouveau centre d'appareillage orthopédique à Erbil, dans le nord de l'Irak, et continué à apporter son soutien aux deux centres gouvernementaux de Basrah et Najaf, en leur fournissant du matériel et des composants en polypropylène fabriqués dans son atelier de Bagdad, et en formant des techniciens ;
- apporté son soutien à l'école d'État pour les techniciens irakiens, en contribuant à la formation des techniciens et en fournissant du matériel importé ;
- équipé 1 203 amputés de 1 258 prothèses et de 133 orthèses dans les centres d'appareillage orthopé-

\* PKK : Parti des travailleurs du Kurdistan.

et de l'UPK et ils ont régulièrement visité les lieux de détention relevant des deux parties. Lorsque les combats ont repris entre les deux factions, en août, le CICR a demandé à celles-ci de respecter les règles humanitaires élémentaires au combat. Il a aussi soulevé la question des exécutions sommaires qui auraient été commises de part et d'autre. Il a insisté sur la nécessité pour l'institution d'avoir accès à toutes les personnes détenues en relation avec le conflit, afin de s'assurer que leur intégrité morale et physique était respectée.

Afin de soutenir ces activités de protection, un effort considérable a été fourni en matière de diffusion du droit humanitaire et pour faire respecter l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge, ainsi que la population civile. Le public du nord de l'Irak a appris à mieux connaître le CICR, en particulier ses services chargés de rétablir les liens entre membres de familles dispersées par le conflit; peu à peu, ces services ont été sollicités régulièrement.

dique d'Erbil, Basrah, Mossoul et Najaf, soutenus par le CICR;



- fourni, en coopération avec le Croissant-Rouge de l'Irak, une assistance matérielle ponctuelle à des déplacés internes à la suite des combats dans le nord de l'Irak; assisté au total 20 000 personnes environ, dont quelque 4 000 à la frontière iranienne;
- aidé le Croissant-Rouge de l'Irak à mener ses activités de diffusion (au total, 17 818 personnes ont assisté à 282 séances d'information dans les écoles et les universités de neuf provinces); participé à des camps de jeunes et apporté un soutien financier et technique en vue de la production d'une publication mensuelle sur les activités de la Société nationale et le Mouvement; préparé une campagne conjointe sur les dangers des mines terrestres;

- contribué au développement des activités de la Société nationale visant à rétablir les liens familiaux;

- apporté son soutien au centre d'appareillage orthopédique du Croissant-Rouge de l'Irak à Mossoul en fournissant du matériel et des composants, et en formant des techniciens;



- organisé, en novembre, un séminaire sur le droit de la guerre, en coopération avec le ministère de la Défense, à l'intention de 17 officiers supérieurs responsables de l'enseignement du droit humanitaire au sein des forces armées irakiennes;
- remis plus d'un million et demi de manuels comprenant un message et des illustrations à caractère humanitaire et destinés à être distribués dans les écoles et les universités de huit provinces, y compris celles du nord de l'Irak;

- organisé, à l'intention de 955 membres du personnel dans 21 lieux de détention du nord de l'Irak, 26 séances sur les principes humanitaires élémentaires et sur ses activités dans le domaine de la détention;
- donné, pour la première fois, deux exposés sur le droit humanitaire à 350 étudiants et professeurs de l'Université d'Erbil;
- organisé des séances d'information sur les règles du droit humanitaire, à l'intention de 581 membres des forces *peshmergas* du PDK et de l'UPK;
- fourni à des stations de radio locales des spots sur les règles de conduite à respecter dans les combats (ces spots ont été diffusés régulièrement).



## IRAN

Le CICR a gardé un bureau à Téhéran, avec une équipe de collaborateurs locaux. Des relations avec les autorités iraniennes, concernant des problèmes humanitaires encore non résolus depuis la guerre Irak/Iran, ont été maintenues à partir du siège à Genève<sup>7</sup>.

## CONSÉQUENCES DE LA GUERRE IRAK/IRAN

Le CICR est resté extrêmement préoccupé par le fait que des milliers de prisonniers de guerre irakiens étaient encore détenus sous la responsabilité des autorités iraniennes. Les deux tiers d'entre eux avaient été visités et enregistrés par l'institution quelques années auparavant, dont 1 442 plus récemment, en 1993; le tiers restant était connu du CICR par le biais des messages Croix-Rouge. Le CICR avait autrefois également recueilli des informations concernant des centaines de soldats iraniens, et restait aussi préoccupé par leur sort.

Depuis la fin des hostilités, en 1988, et en particulier après le rapatriement de prisonniers de guerre irakiens et iraniens en août et septembre 1990, le CICR a poursuivi ses efforts en vue de parvenir à une solution globale à ce grave problème humanitaire. À cette fin, le président du CICR a soulevé cette

<sup>7</sup> Voir *Conséquences de la guerre Irak/Iran*, ci-dessous.

### CONSÉQUENCES DE LA GUERRE IRAK/IRAN



— assisté, le 26 octobre, à la remise de 150 prisonniers de guerre irakiens aux autorités irakiennes par la

République islamique d'Iran;

— supervisé le rapatriement de 722 prisonniers de guerre irakiens, le 28

### EN 1996, LE CICR A :

décembre (des délégués s'étaient préalablement entretenus avec eux sans témoin pour s'assurer qu'ils étaient rapatriés de leur plein gré);

— visité à quatre reprises un prisonnier de guerre iranien détenu en Irak, lui permettant d'échanger des messa-

ges avec sa famille, et insisté auprès des autorités pour qu'elles autorisent son rapatriement;

— traité 281 demandes de recherches et émis 302 certificats de détention.

question à plusieurs reprises, en mai notamment, avec les ambassadeurs des 15 États membres du Conseil de sécurité des Nations Unies et avec les ambassadeurs irakiens et iraniens à New York et à Genève. De son côté, au cours des missions qu'il a effectuées dans la région, le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a rappelé à maintes reprises aux États dans lesquels il s'est rendu leurs obligations découlant des Conventions de Genève.

Un autre problème humanitaire encore en suspens, important aux yeux du CICR, a été la question des soldats portés disparus et de la restitution des dépouilles mortelles. Conformément aux accords conclus entre l'Irak et l'Iran, en septembre 1995, les dépouilles mortelles de 600 Irakiens et de 209 Iraniens ont été rapatriées en juin et en août.

Pour le CICR, la libération de 724 prisonniers de guerre irakiens et le rapatriement, sous ses auspices, de 722 d'entre eux en décembre a représenté une étape importante sur la voie d'une solution globale. Il a demandé aux deux parties de coopérer pour y parvenir et s'est déclaré disposé à offrir ses services.

## CONSÉQUENCES DE LA GUERRE DU GOLFE

Pour essayer de résoudre les questions humanitaires encore en suspens depuis la guerre du Golfe, des représentants irakiens et des États de la coalition (Arabie saoudite, États-Unis, France, Koweït et Royaume-Uni) ont participé à trois réunions de la Commission tripartite présidées par le CICR. Celui-ci a également présidé dix sessions de la sous-commission technique, qui se sont tenues dans la zone démilitarisée sur la frontière irako-koweïtienne, et pour lesquelles le CICR a fourni une assistance technique. Le but de ces rencontres était de chercher à faire la lumière sur le sort des Koweïtiens, Saoudiens, Irakiens et ressortissants d'autres pays portés disparus en relation avec les hostilités.

Le CICR s'est montré très préoccupé par l'absence de dialogue entre les parties et la qualité médiocre des informations fournies concernant des demandes de recherches individuelles qui en a résulté. Par conséquent, lors de la 17<sup>e</sup> réunion de la Commission tripartite, le 16 octobre, le directeur des opérations du CICR a appelé les parties à tout mettre en œuvre pour faciliter le processus de recherche de personnes, afin de progresser vraiment et d'obtenir ainsi des résultats tangibles.

Le sujet a également été abordé à d'autres occasions pendant l'année: en mai, lorsque le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a rencontré le ministre irakien des Affaires étrangères et le sous-secrétaire du ministère des Affaires étrangères, et en juin, quand le délégué régional s'est entretenu avec le sous-secrétaire koweïtien des Affaires étrangères.

Au Koweït, les délégués du CICR ont examiné les conditions de détention et le traitement réservé aux personnes détenues en relation avec la guerre du Golfe et originaires de pays qui n'avaient plus de représentation diplomatique depuis lors. Ils ont ainsi visité des Jordaniens, des Yéménites et des Soudanais, des Palestiniens ne possédant que des documents de voyage, et des apatrides. Le CICR a eu accès à des prisonniers dans des lieux de détention relevant des ministères de l'Intérieur, de la Défense et des Affaires sociales.

Par ailleurs, les délégués ont visité régulièrement des détenus faisant l'objet d'un ordre d'expulsion. Ces visites avaient non seulement pour but de se rendre compte des conditions de détention, mais aussi de s'assurer que des familles n'étaient pas dispersées et que des détenus n'étaient pas expulsés vers un pays où ils auraient à redouter des persécutions. Les délégués ont également veillé à ce que ces personnes aient l'occasion de régler leurs affaires personnelles et soient autorisées à emporter leurs biens.



– visité en Irak, et pour la première fois depuis 1994, 63 civils originaires de pays n'entretenant pas de

relations diplomatiques avec l'Irak et incarcérés au centre de détention d'Abu Ghraib près de Bagdad (18 d'entre eux ont été enregistrés pour la première fois);

– visité au Koweït, dans huit lieux de détention, 262 détenus, dont 103 enregistrés pour la première fois;



– rétabli et maintenu le contact entre des membres de familles dispersées par la guerre du

## EN 1996, LE CICR A :

Golfe, en permettant l'échange de 18 786 messages Croix-Rouge entre des personnes résidant au Koweït et leurs proches vivant dans des pays n'entretenant pas de relations diplomatiques avec le Koweït; également émis 59 titres de voyage à la demande d'ambassades et du HCR pour des personnes qui souhaitaient émigrer vers un autre pays mais ne pouvaient pas obtenir de passeports; émis 203 certificats de détention;

– supervisé le rapatriement de 11 Saoudiens en provenance d'Irak et de trois Irakiens en provenance du Koweït, par le poste frontière de Safwan;

– dans le cadre de la Commission tripartite, organisé un regroupement familial sur la frontière irako-koweïtienne pour une ressortissante koweïtienne, qui a ainsi pu regagner le Koweït;

– organisé le rapatriement, à partir de l'Arabie saoudite, de la dépouille mortelle d'un pilote irakien dont l'avion s'était écrasé en avril 1995.

## KOWEÏT

Délégation régionale

(Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar)

La délégation régionale de Koweït a axé ses efforts sur des activités en rapport avec les conséquences de la guerre du Golfe<sup>8</sup>. En outre, elle a déployé des activités dans le domaine de l'information et de la diffusion, destinées à sensibiliser davantage divers publics à des questions d'intérêt humanitaire (le respect des civils et le problème des mines terrestres notamment) et aux activités du CICR. Les délégués ont également encouragé l'enseignement du droit humanitaire aux forces armées; un effort plus particulier a été fait dans ce sens dans les Émirats arabes unis, afin que ce type de cours soit incorporé dans le programme d'instruction militaire, et au Koweït, où les autorités ont convenu que le CICR organiserait un cours et un atelier à l'intention des instructeurs militaires en 1997.

Le 28 octobre, le CICR, représenté par le directeur adjoint des opérations, et les autorités de Bahreïn ont signé un protocole d'accord autorisant l'institution à visiter, conformément à ses critères habituels, des prisonniers arrêtés et détenus pour des raisons de sécurité. Cet accord était le premier du genre à être conclu avec un pays de la région, et les visites ont commencé le 9 novembre. Préalablement, le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord avait effectué une mission à Bahreïn, en août, au cours de laquelle il avait rencontré le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Intérieur.

Au Yémen, le CICR a poursuivi ses visites dans des lieux de détention relevant du ministère de l'Intérieur et de la *Political Security Administration* (Sécurité politique). Afin d'assurer le suivi de l'important programme d'assainissement mené en 1995 dans les prisons centrales yéménites, un ingénieur sanitaire du CICR a procédé à une évaluation dans les trois prisons les plus importantes du pays, à Sanaa, Hodeïda et Taïz. Le CICR a adressé des propositions au ministère de l'Intérieur, afin que les autorités allouent des fonds pour des travaux de réparation et de rénovation dans les cinq prisons principales du Yémen, ainsi que dans plusieurs autres de moindre importance.

Le projet d'aide aux détenus malades mentaux lancé en 1995 dans la prison centrale de Sanaa, en coopération avec le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Santé et le Croissant-Rouge du Yémen, a permis d'améliorer considérablement les conditions de cette catégorie de détenus, notamment en matière d'hygiène, de nourriture et de soins médicaux. Les patients ont été logés dans une section spéciale de la prison, où ils pouvaient se déplacer librement. Un représentant de la Croix-Rouge suisse, basé au Yémen, a suivi

<sup>8</sup> Voir *Conséquences de la guerre du Golfe*, pp. 251-252.



l'état d'avancement du projet, de même qu'un psychiatre du CICR, lors de visites périodiques effectuées à partir de Genève. En août, le projet a été délégué à la Croix-Rouge néerlandaise. Dès le mois de novembre, il a été étendu à la prison de Taïz; la prison d'Ibb en bénéficiera, elle aussi, à partir de janvier 1997.

Le CICR a entretenu et développé des relations avec l'Organisation de la conférence islamique (OCI), qui a son siège à Jeddah (Arabie saoudite), conformément à l'accord de coopération conclu entre les deux organisations.

## EN 1996, LE CICR A :



– enregistré à Bahreïn, 1 429 détenus dans 27 lieux de détention;

– effectué, au Yémen, 5 visites dans 5 lieux de détention et vu 5 927 détenus;

– fait en sorte, au Yémen, que les détenus jouissent de conditions sanitaires adéquates; visité à cet effet les lieux de détention et encouragé les autorités à prendre des mesures dans ce sens; apporté un soutien technique aux ingénieurs sanitaires travaillant dans les prisons;



– assuré l'échange, au Yémen, de 3 654 messages Croix-Rouge, essentiellement entre des réfugiés

somaliens vivant au Yémen et leur famille à l'étranger;



– coopéré avec le Croissant-Rouge du Yémen dans le cadre de ses activités d'aide aux détenus

malades mentaux, et pour la diffusion du droit et des principes humanitaires au sein de la population civile;

– assuré le suivi au Yémen du projet d'aide aux détenus malades mentaux, récemment délégué à la Croix-Rouge néerlandaise, en facilitant la coopération entre les divers partenaires et en faisant en sorte que les autorités concernées poursuivent leurs efforts en vue d'améliorer les conditions de cette catégorie de détenus;



– organisé au Koweït et dans les Émirats arabes unis, cinq cours pour 104 officiers des forces

armées;

– organisé, à Sanaa, en coopération avec le Croissant-Rouge du Yémen et à l'intention de hauts fonctionnaires de l'État et d'autres instances non gouvernementales, un séminaire sur l'incorporation du droit humanitaire dans la législation nationale des États.

# Afrique du Nord

## ÉGYPTE

La délégation du CICR au Caire a intensifié sa principale activité, à savoir mieux faire connaître et accepter le droit humanitaire et le mandat du CICR dans le monde arabe. À cet effet, elle a conçu et produit du matériel de promotion varié, spécialement adapté aux divers publics de cette partie du monde, et fait en sorte qu'il y soit largement distribué ou diffusé. D'importants contacts ont été pris avec les principales chaînes de radio qui émettent des programmes en langue arabe (la BBC et Radio Monte Carlo) ; le CICR a produit à leur intention quatre séries radiophoniques avec le concours d'acteurs arabes. Ces séries ont eu du succès, puisqu'elles ont par la suite été retransmises par plusieurs stations de radio de la région. Des relations de travail ont également été établies avec les chaînes de la télévision égyptienne et d'autres stations de télévision couvrant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

L'accent a été mis en particulier sur la sensibilisation de la jeune génération arabe, dont la majorité n'avait sans doute qu'une connaissance ou une expérience limitée du droit humanitaire et des activités du CICR. La délégation a produit une bande dessinée qui a été publiée gratuitement par *Alaa el Din*, le plus grand magazine hebdomadaire d'Égypte pour les jeunes, et cela pendant les 17 semaines de vacances scolaires.

La délégation a également publié une petite série d'imprimés destinés à des publics bien ciblés, et apporté un soutien technique à d'autres délégations du CICR de la région qui menaient des activités de diffusion dans des contextes ou des pays spécifiques.

Pour mieux faire connaître le CICR en Égypte, la délégation a notamment entretenu des relations avec des représentants des ministères de la Justice et des Affaires étrangères. Des cours et des exposés ont été organisés, comme d'habitude, à l'intention de divers publics-cibles (militaires et universitaires), mais aussi — et pour la première fois — pour des membres de la magistrature.

À plusieurs reprises, la délégation a rencontré les autorités égyptiennes et des représentants de la Ligue des États arabes, auxquels elle a fait part des préoccupations du CICR quant au sort de quelque 200 Palestiniens bloqués dans un camp, dans le *no man's land* près de Saloum, sur la frontière entre l'Égypte et la Libye. La délégation a été tenue au courant par Médecins sans frontières des activités que cet organisme menait dans le camp, et le HCR, officiellement chargé de suivre l'évolution de la situation grâce à ses contacts avec les autorités égyptiennes et libyennes, l'a également informée.

Un délégué chargé de la diffusion auprès des forces armées de la région a été affecté au Caire. Il a donné des cours sur le droit humanitaire aux forces armées en Égypte et dans six autres pays arabes (Émirats arabes unis, Irak, Koweït, Maroc, Mauritanie et Syrie) ; ces cours ont suscité un grand intérêt. La

délégation a entretenu des relations avec la Ligue des États arabes, dont le secrétaire général a soutenu les efforts du CICR visant à promouvoir ce type de formation.

Les activités de recherches de la délégation ont consisté principalement à émettre des titres de voyage pour des ressortissants originaires de pays de la Corne de l'Afrique et pour des personnes déplacées en raison du conflit au Sud-Soudan.

La délégation a multiplié ses contacts avec la Société du Croissant-Rouge égyptien, afin de mieux informer ses membres sur le Mouvement et les activités du CICR. La Société nationale a pris une part active aux efforts de l'institution visant à créer, par l'intermédiaire de ses Services consultatifs en droit international humanitaire, des commissions interministérielles pour la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national.

ÉGYPTE

## EN 1996, LE CICR A :



– rétabli ou maintenu le contact entre membres de familles dispersées dans la région ; à cette fin, traité 978 messages Croix-Rouge, donné suite à 58 demandes de recherches et émis 253 titres de voyage ;



– fait un exposé sur le droit humanitaire et le CICR dans le cadre d'un rassemblement de jeunes organisé par la Société du Croissant-Rouge égyptien ;



– publié, pour la cinquième année consécutive, un calendrier en langue arabe illustré de dessins représentant des personnages de contes populaires traditionnels, afin de mettre en lumière le respect des valeurs humanitaires ; produit à l'intention des jeunes une série de bandes dessinées sur les valeurs humanitaires et les dangers des mines terrestres antipersonnel ;

– donné des cours et des exposés sur le droit humanitaire et les activités du CICR dans ce domaine, destinés à divers publics-cibles (militaires, universitaires, associations culturelles et médias) ;



– donné pour la première fois à des magistrats égyptiens (*chief assistant prosecutors* (100), juges (40) et présidents de cours d'appel (40) une série d'exposés sur l'application du droit humanitaire et le mandat du CICR dans les situations de conflit armé, international et non international, et de troubles internes ;

– produit, conjointement avec la chaîne de télévision *Egyptian Niles TV*, un film destiné à la campagne contre les mines au Moyen-Orient.



## TUNIS

### Délégation régionale

(Algérie, Libye, Maroc/Sahara occidental, Mauritanie, Tunisie)

La délégation régionale de Tunis a continué à se préoccuper des problèmes humanitaires résultant du conflit au Sahara occidental; elle a en outre poursuivi ses démarches pour tenter de reprendre ses activités de protection en Algérie.

La délégation a multiplié ses efforts en vue d'améliorer la capacité opérationnelle et la visibilité des Sociétés nationales de la région. Elle les a notamment aidées à développer leurs activités de diffusion destinées à mieux faire connaître le CICR, le Mouvement et le droit humanitaire dans le Maghreb. Par ailleurs, elle est restée régulièrement en contact avec les médias locaux pour les inciter à mieux couvrir les activités du Mouvement, et elle a bien réussi à faire reprendre des informations dans la presse marocaine et tunisienne. La délégation s'est tout particulièrement efforcée de promouvoir la campagne du CICR contre les mines terrestres.

Un délégué de la délégation régionale a effectué des missions ponctuelles en Mauritanie, afin de maintenir le contact avec le gouvernement et le Croissant-Rouge mauritaniens et de s'entretenir avec eux de diverses questions relatives à la diffusion. En outre, au cours de ses entretiens, le délégué a été mis au courant de la situation des réfugiés du nord du Mali vivant dans le sud-est de la Mauritanie, en vue de soutenir l'action que mène le CICR à partir de son bureau à Bamako<sup>9</sup>.

La violence extrême a de nouveau frappé, touchant surtout la population civile. Le CICR a poursuivi ses démarches pour tenter d'obtenir l'autorisation de reprendre ses activités de protection, suspendues en 1992, ainsi que les garanties de sécurité nécessaires. Le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord s'est rendu en avril à Alger, où il s'est entretenu avec des représentants du ministère des Affaires étrangères. Le délégué régional a effectué plusieurs autres missions pendant l'année, poursuivant le dialogue avec le gouvernement sur des questions de fond. Toutefois, les résultats obtenus ont été très modestes.

Le CICR a aidé le Croissant-Rouge algérien à renforcer sa capacité de répondre aux situations d'urgence, en soutenant financièrement ses programmes en faveur des groupes vulnérables de la population.

En août, quatre Algériens qui avaient été détenus au Maroc pendant 12 ans et que le CICR visitait depuis 1994 ont été libérés et rapatriés sous les auspices

*violence extrême  
en Algérie*

<sup>9</sup> Voir *Dakar, délégation régionale*, pp. 46-47.

de l'institution. En décembre, 49 Marocains, détenus en Algérie pendant des périodes allant de 11 à 17 ans, ont été libérés et rapatriés, également sous les auspices du CICR. Quatre délégués, dont un médecin, les avaient visités plus tôt dans le mois pour la première fois.

Selon le plan de règlement de l'ONU accepté par les parties en 1988, le cessez-le-feu en vigueur depuis septembre 1991 devait être suivi de l'enregistrement de toutes les personnes qui auraient le droit de vote dans le cadre d'un référendum sur l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, ainsi que du rapatriement de tous les prisonniers. Le référendum a toutefois été ajourné à plusieurs reprises.

Le CICR a pour sa part constamment cherché à obtenir la libération de tous les prisonniers détenus en relation avec cet interminable conflit, et à leur permettre ainsi de retrouver leur famille. À cet effet, sur la demande des gouvernements américain et allemand, qui ont négocié leur libération, le CICR a supervisé, le 31 octobre, le transfert de 66 prisonniers sahraouis détenus en relation avec le conflit par les autorités marocaines. Il avait au préalable enregistré toutes ces personnes lors de visites dans les lieux où elles étaient incarcérées. Les prisonniers ont rejoint leur famille vivant dans les camp de réfugiés sahraouis de la région de Tindouf, dans le sud de l'Algérie, à bord d'un avion mis à disposition par les autorités allemandes.

Le CICR s'est félicité de l'évolution de la situation, mais s'est dit extrêmement préoccupé par le sort des personnes toujours en captivité, qui devaient être libérées conformément au droit humanitaire. Ce sujet a été abordé avec les autorités concernées pendant l'année. Le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a rencontré en avril des chefs du Front Polisario. En juin, il s'est rendu au Maroc, où il a rencontré le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et le commandant en chef de la Gendarmerie royale.

En attendant, les délégués ont continué à visiter régulièrement tous les prisonniers, dont certains étaient emprisonnés depuis 20 ans, et contribué à rétablir ou à maintenir les liens familiaux.

### EN 1996, LE CICR A :



- visité 1 356 prisonniers marocains, en enregistrant trois pour la première fois; sur une période de douze mois, c'est-à-dire entre décembre 1995 et novembre 1996, la plupart des 1 900 Marocains aux mains du Front Polisario ont été vus au cours de trois visites;
- effectué deux visites à 66 prisonniers sahraouis aux mains des autorités marocaines (ceux-ci ont été libérés par la suite et ont pu rejoindre leur famille en octobre, sous les auspices du CICR);
- rétabli ou maintenu les liens entre des prisonniers marocains ou sahraouis et leur famille en facilitant l'échange de 41 257 messages Croix-Rouge; envoyé 1 330 colis familiaux à des prisonniers marocains par le biais du Croissant-Rouge algérien;
- amélioré la situation des prisonniers marocains et de la population sahraouie sur le plan médical en fournissant une assistance ponctuelle à des établissements de santé locaux;
- supervisé le rapatriement de quatre Algériens détenus au Maroc et de 49 Marocains détenus en Algérie;



- soutenu financièrement, en Algérie, les programmes du Croissant-Rouge algérien en faveur des groupes vulnérables de la population (ces programmes comprenaient la distribution de repas chauds pour plusieurs centaines de familles pendant le ramadan et la remise de fournitures scolaires à des milliers d'enfants pour le début de l'année scolaire);

- fourni, en Libye, des articles pour le magazine de la Société nationale; participé aux séances de diffusion qu'elle a organisées à l'intention des jeunes; contribué à former des collaborateurs du Croissant-Rouge libyen pour ses activités dans le domaine du rétablissement et du maintien des liens familiaux;
- organisé, au Maroc, en coopération avec le Croissant-Rouge marocain, un séminaire à Tanger sur la médecine et le droit humanitaire; produit une brochure sur un séminaire, tenu en 1995 et consacré à une meilleure protection de la femme, qui avait suscité un grand intérêt;
- apporté son soutien aux Sociétés nationales d'Algérie, de Libye, de Mauritanie et du Maroc, en vue de la création de centres de documentation sur le droit humanitaire en mettant à leur disposition des publications récentes;
- coopéré étroitement avec le Croissant-Rouge tunisien dans le cadre de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et aidé les sections jeunesse à organiser des cours de premiers secours et de diffusion dans des écoles de médecine de tout le pays;



- organisé deux cours de droit humanitaire à l'intention d'instructeurs auprès des forces armées en Mauritanie et, pour la première fois, un cours au Maroc;
- participé, au Maroc, à une table ronde sur le droit humanitaire à l'Université de Casablanca;

- participé, en Tunisie, à une conférence organisée par l'Association des journalistes tunisiens, au cours de laquelle il a abordé des sujets tels que les mines terrestres, l'eau et la guerre, et la protection des femmes et des enfants en temps de guerre; en coopération avec l'Institut de presse et des sciences de l'information de Tunisie, organisé un atelier sur le thème «Les journalistes et le droit international humanitaire», destiné à 25 étudiants en journalisme;



- déployé des efforts particuliers en vue d'assurer le suivi de sa campagne contre les mines terrestres en fournissant des dossiers d'information aux autorités de la région, aux Sociétés nationales et aux médias.